

# Pourquoi gérer les effluents phytosanitaires avec Héliosec ?

Bonnes pratiques

07.12.2020



**Le système de gestion des effluents phytosanitaires par déshydratation naturelle Héliosec a fait ses preuves depuis plus de 10 ans.**

## **1. Un outil agréé pour gérer les effluents phytosanitaires à la ferme**

Développé par Syngenta depuis 10 ans, le procédé Héliosec a reçu un agrément officiel du Ministère de l'environnement pour les effluents issus de la vigne, de l'arboriculture, des grandes cultures, des cultures légumières, des traitements post récolte des endives et des bananes, de l'horticulture et des zones non agricoles... « C'est un outil apprécié des agriculteurs car il permet non seulement de gérer les fonds de cuve mais également les eaux issues du nettoyage du pulvérisateur ainsi que les accidents de bouillie phytosanitaire » explique Hélène Vergonjeanne, Responsable National Agriculture Durable Eau, Sol et Air chez Syngenta.

## **2. Un procédé naturel pour traiter les effluents phytosanitaires**

Alors que les autres systèmes autorisés pour gérer les effluents des produits phytosanitaires utilisent des procédés biologiques ou physico-chimiques, Héliosec est un procédé naturel qui utilise le vent et

la chaleur pour déshydrater les effluents phytosanitaires. Le système est constitué d'un bac encadré par un châssis et surmonté d'un toit. Le bac permet de collecter les eaux de rinçage dans une bâche, eaux qui sont progressivement déshydratées par l'action naturelle du vent et de la chaleur. En fin de cycle, la bâche et le dépôt sec sont recueillis dans un récipient spécifique qui est ensuite collecté par le réseau Adivalor.

### 3. Simple à installer, facile à utiliser

Le système Héliosec est livré en kit, il s'assemble et se fixe sur une dalle en béton à deux en trois heures. Le bac est surmonté d'un toit, l'ensemble répondant aux normes demandées pour les abris piscines. La bâche et le récipient destiné à stocker le déchet final sont également fournis. « Héliosec est un système simple et facile à utiliser pour l'agriculteur : les effluents sont pompés depuis l'aire de lavage située à proximité ou y arrivent par gravité ; puis, ils sont envoyés vers le bac de récupération. Il n'y a ainsi aucune manipulation sauf une fois par an quand les résidus sont secs et que la bâche est retirée et mise dans une sache dédiée pour être éliminée par la filière Adivalor » observe Hélène Vergonjeanne. Héliosec fonctionne sans électricité et ne nécessite pas de cuve intermédiaire.

### 4. Un système adapté à chaque exploitation

Trois modèles sont disponibles : un bac de 3 mètres de long, 2 mètres de large et 0,5 mètre de profondeur et un second modèle plus petit (2 m x 2 m x 0,5 m) et le petit dernier de 2 m par un mètre . Pour accompagner les agriculteurs dans l'évaluation de leurs besoins, Syngenta met à la disposition des distributeurs un logiciel qui permet de quantifier le volume d'effluents à gérer sur leur exploitation et estimer également en fonction de la zone géographique le taux d'évaporation. Le choix du format Héliosec doit en effet tenir compte à la fois du volume à gérer mais aussi du potentiel soleil et vent de la région, « en Picardie, un système Héliosec de 6 m<sup>2</sup> peut évaporer 3 000 litres minimum par an et un format de 4 m<sup>2</sup> 2 100 litres par an alors que dans le sud-est (34) un Héliosec de 6 m<sup>2</sup> peut évaporer 4 500 litres par an et le format de 4 m<sup>2</sup> 3 150 litres par an. Le 2m<sup>2</sup> a une capacité de deshydratation de 1000 à 1500 litres. Il présente la particularité de pouvoir être installé sur une dalle métallique vendu en option» commente l'expert.

### 5. Des économies d'eau et un gain de temps

L'épandage des fonds de cuve à la parcelle nécessite plusieurs dilutions pour respecter la réglementation qui impose une dilution au 100ème avant vidange. Elle consomme de l'eau : pour un fond de cuve de 20 litres, c'est environ 200 litres si on pratique 2 rinçages et autour de 400 litres pour 3 rinçages. Le système Héliosec permet à l'agriculteur d'économiser à la fois l'eau nécessaire pour diluer à la parcelle et le temps nécessaire pour l'épandage, « un aspect très pratique pour l'agriculteur qui lui permet de gérer ses effluents phytosanitaires de manière simple et sans risque de pollution ponctuelle » souligne Hélène Vergonjeanne.

> **Pour en savoir plus : [Héliosec : gérer les effluents phytosanitaires](#)**

---

*Definition*

**C'est quoi un effluent phytosanitaire ?**

Les effluents phytosanitaires sont les fonds de cuve, les bouillies phytosanitaires non utilisables, les eaux de nettoyage du matériel de pulvérisation (dont le rinçage intérieur ou extérieur) ainsi que les effluents liquides ou solides ayant été en contact avec des produits ou issus du traitement de ces fonds de cuve, bouillies, eaux ou effluents.

---

### *Réglementation*

#### **Gestion des effluents phytosanitaires à la parcelle ou sur l'exploitation**

- A la parcelle : la pulvérisation des fonds de cuve au champ est autorisée s'ils sont dilués au 1/6ème, et à condition que la pulvérisation soit réalisée jusqu'au désamorçage du pulvérisateur, sur la parcelle traitée en s'assurant que la dose totale appliquée au terme des passages successifs ne dépasse pas la dose maximale autorisée. La vidange du fonds de cuve aux champs est autorisée après dilution au minimum au 1/100ème.
  - Sur l'exploitation : avec un système de traitement reconnu par le ministère de l'écologie (liste bulletin officiel du MEDDE). Plus d'une dizaine de procédés sont autorisés : chimiques, biologiques ou naturels (dont Héliosec).
- 

> [\*\*Télécharger la liste des systèmes agréés par ministère.\*\*](#)

> [\*\*Télécharger le guide Adivalor sur la stratégie de gestion des déchets issus du traitement des effluents de produits phytosanitaires.\*\*](#)